

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime, relatif à la publication des décisions de rétrocession.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

RS 87 21 0102 01

Commune de SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE(87) - Surface sur la commune : 38 a 47 ca
'Segord': C- 1203- 1204

Superficie totale : **38 a 47 ca**

Attribuée à : **Monsieur FOLTZER Patrick**

Pour un prix de vente de **300,00 € HT**, auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la Safer
Qualité : Agriculteur

Motif de l'attribution : Conformément à l'article L 141-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime qui vise l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations, l'attribution a pour but de restructurer une petite exploitation agricole de 47 hectares dont le siège et les bâtiments d'exploitation sont situés à proximité, par l'apport de parcelles contiguës.

A SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE, le *5 septembre 2011*

Visa du Maire et cachet
(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

